

**QUATRIEME CONFERENCE DES ETATS PARTIES A LA CONVENTION SUR
L'INTERDICTION DE L'EMPLOI, DU STOCKAGE, DE LA PRODUCTION ET DU
TRANSFERT DES MINES ANTIPERSONNEL ET SUR LEUR DESTRUCTION**

**INTERVENTION DU COLONEL NKABI LEONCE, MEMBRE DE LA
DELEGATION DE LA REPUBLIQUE DU CONGO BRAZZAVILLE**

Monsieur le Co-President,

Lors de la réunion intersessionnelle de mai 2002, réunion au cours de laquelle nous avons déclaré posséder 5092 mines antipersonnel, la délégation congolaise avait pris l'engagement de détruire ses stocks de mines le plus tôt possible.

Pour arriver à cette destruction, une préparation tant intellectuelle que matérielle est nécessaire. C'est ainsi que sur invitation de l'Etat-Major des Forces Armées Suisses, deux officiers supérieurs de notre pays ont pris part au Cours sur la gestion de la destruction des stocks de mines antipersonnel, cours qui a eu lieu à Martigny du 3 au 7 juin 2002. Ce cours qui a été en tout point de vue très intéressant nous a permis de maîtriser la méthodologie à adopter pendant la destruction des mines antipersonnel. Le Congo qui a vu sa situation concrète être prise comme cas d'étude a tiré le maximum d'enseignements de ce cours.

C'est ici l'occasion de remercier l'Etat-Major des Forces Armées Suisses et plus particulièrement Monsieur Romam Hunger, animateur principal de ce cours pour cette aide inestimable.

Toujours pour être mieux outillé dans la conduite de la destruction des stocks de mines et sur notre demande, un expert du Centre International du Déminage Humanitaire de Genève a séjourné à Brazzaville du 1^{er} au 8 juillet 2002. Au cours de cette semaine, avec l'aide de cet expert, les officiers congolais ont pu mettre sur pied tous les documents nécessaires à cette destruction. De même ont été adoptés le projet d'ordonnance relatif à la Convention et les projets de décret d'application de cette ordonnance et de nomination des membres du Comité de pilotage de ladite Convention. Ces documents qui ont été adoptés par le gouvernement sont en cours de signature et donneront une base juridique à notre action.

Tous nos remerciements au Centre de Déminage Humanitaire de Genève et à son Directeur l'Ambassadeur Martin DAHINDEN.

Les différents conflits armés qui ont eu lieu au Congo n'ont pas connu l'utilisation des mines antipersonnel et c'est justement pour éviter l'utilisation de celles-ci que le gouvernement du Congo a pris le ferme engagement de détruire ses stocks de mines avant juin 2002.

Je vous remercie.